



VILLE DE  
**LANDIVISIAU**

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Affiché le

ID : 029-212901052-20230711-2023174-AR

## ARRETE MUNICIPAL N° 2023/174

*Portant sur l'interdiction de stationnement sur le parking de l'école d'Arvor situé rue de la citadelle pour des travaux de nettoyage des abords et des murets par les services techniques municipaux.*

Le Maire,

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,  
Vu l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu la demande des services techniques municipaux en date du 07 juillet 2023,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking de l'école d'Arvor situé rue de la citadelle à compter du 17 juillet 2023, jusqu'à la fin des travaux.

**Article 2** : La mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par les services techniques municipaux.

**Article 3** : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur général des services de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Landivisiau, le 10 juillet 2023

Le Maire,

**Laurence CLAISSE**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le...

Et de la publication, le...

Fait à Landivisiau, le...

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Yann CABEL



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail. : [landivisiau@ville-landivisiau.fr](mailto:landivisiau@ville-landivisiau.fr)

*Le courrier administratif doit être adressé à la Mairie, sous forme impersonnelle, à l'adresse suivante : Madame le Maire de Landivisiau – C.S. 90609 - 29406 LANDIVISIAU Cédex*